



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE



Loi Travail

**Communiqué commun
CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL**

Les organisations syndicales de salarié-es, lycéen-nes et étudiant-es, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL FIDL réunies le 2 mai 2016 réaffirment leur détermination à obtenir le retrait du projet de loi travail et à gagner de nouveaux droits.

Elles rappellent une fois encore que manifester est un droit et que les pouvoirs publics doivent garantir la sécurité des manifestants dont l'objectif est d'obtenir le retrait du projet de loi. Elles contestent la stratégie du maintien de l'ordre mise en place dans certains départements.

Les organisations signataires en appellent encore au gouvernement avant l'ouverture du débat parlementaire.

Elles interpellent les députés qui vont examiner le projet dès le 3 mai en leur rappelant leur courrier du 31 mars 2016 et les exhortent à rejeter ce projet de loi qui accentue la précarité, marque la remise en cause des conventions collectives, ruine les garanties collectives. Elles exigent le maintien de la hiérarchie des normes et du principe de faveur protecteur des droits des salarié-es.

Ce 3 mai, elles s'exprimeront publiquement lors de meetings, notamment à Paris pour rappeler aux parlementaires leurs revendications.

Elles tiendront des rassemblements sur tout le territoire pour parler d'une seule et même voix.

Elles demandent aux salarié-es dans les entreprises et les administrations de multiplier les assemblées générales pour débattre de l'amplification de la mobilisation, y compris par la grève, pour obtenir le retrait du projet de loi.

Elles demandent à leurs organisations régionales, départementales et locales de poursuivre les actions, manifestations ou grève pour faire pression pendant le débat parlementaire.

Elles conviennent de faire du 12 mai une journée d'initiatives et d'interpellations des parlementaires.

Une nouvelle réunion des organisations syndicales se tiendra dès le début de la semaine prochaine pour décider de nouvelles mobilisations.

Il faut faire cesser les provocations et la répression policières !

Pendant le congrès de la CGT à Marseille, le gouvernement et les médias complices stigmatisaient la CGT dont l'une des organisations avait osé publier une affiche dénonçant la répression et les exactions policières. Ils prétendaient avoir pris la CGT en flagrant délit de propagande « anti-flic » et espéraient ainsi ternir l'image de la CGT et affaiblir le mouvement déterminé de rejet de la loi « Travail El Khomri » contre lequel ses forces sont fortement mobilisées pour en obtenir le retrait.

Pourtant, au fil des jours de grève et de manifestations de plus en plus rapprochés, le gouvernement fait bien la preuve d'une stratégie de la tension et de la peur concertée au plus haut niveau de l'État. Il ne fait aucun doute qu'il instrumentalise les forces de police non pour protéger les populations, voire les manifestants, comme il aime à le répéter mais pour étouffer la contestation et la colère de centaines de milliers de travailleurs et de jeunes qui refusent de voir remises en cause les garanties collectives qui les protègent encore des appétits carnassiers du patronat, lequel a pour objectifs de ramener le monde du travail sous le talon de fer du capital à l'époque de Germinal.

La prolongation à l'infini de l'état d'urgence, sous le prétexte à présent d'assurer la sécurité de compétitions sportives internationales, permet de justifier le maintien d'une pression et d'une répression policière autant que judiciaire destinées à museler la voix des travailleurs qui s'opposent à l'inversion de la hiérarchie des normes et au retour aux conditions sociales du 19e siècle.

Omniprésence policière casquée et armée encadrant les manifestations tout le long des parcours, manifestations se terminant dans des culs-de-sacs bloqués par les forces de police et créant de véritables souricières destinées à piéger les manifestants, violence des charges sans sommation ni discernement, interpellations et arrestations arbitraires de militants syndicaux pris pour cibles dans les regroupements ou manifestations, matraquages, tir tendu de flash-balls ou de LBD 40/46 occasionnant des blessures irréversibles, sont autant de preuves accumulées jour après jour des intentions réelles du gouvernement et de ses représentants en régions.

Depuis plusieurs semaines, des camarades sont interpellés et arrêtés. Le 28 avril encore, des syndicalistes ont été arrêtés et déferés en comparution immédiate devant le tribunal de Bobigny dès le lendemain pour des accusations fantasmées. À travers eux, c'est l'engagement syndical qui est visé et après les menaces de condamnations qui planent sur nos camarades d'Aix France et de GoodYear, ce sont toutes les actions syndicales que le gouvernement veut criminaliser. Comme l'avait fait en son temps Jules Moch, ministre de l'Intérieur socialiste qui avait lancé l'armée contre les mineurs CGT en grève en 1948 au prétexte qu'il s'agissait d'une « grève insurrectionnelle », le gouvernement socialiste actuel veut écraser la contestation en faisant accroire, avec l'appui des médias complices, que les manifestations contre le projet de loi El Khomri-Valls-Hollande seraient peuplées de « dangereux casseurs ».

Mais, si avec l'aide des médias, le gouvernement et le ministère de l'Intérieur tentent de persuader l'opinion publique que tous les manifestants ou le plus grand nombre d'entre eux sont des « casseurs », la réalité du terrain est toute autre.

En réalité, la stratégie de la tension entretenue par le gouvernement qui consiste à mettre le dispositif policier au plus près des manifestations, voire en leur sein, crée artificiellement des situations de contacts directs avec les manifestants où, à tout moment, tout peut être prétexte à un affrontement susceptible de dégénérer. Et, dans ce cas, la confrontation est particulièrement inégale et en défaveur de celles et ceux qui veulent clamer leur opposition à la politique gouvernementale. C'est ce que l'on appelle traditionnellement dans le mouvement ouvrier une provocation policière. Le but est d'intimider, de diviser et de stigmatiser une protestation populaire légitime. C'est très précisément ainsi que s'est déroulée la manifestation du 1er mai à

Paris. C'est le droit de manifester qui a été remis en cause ce jour là et chaque manifestant a été conscient de la tentative avortée des forces de police d'empêcher le déroulement de la manifestation jusqu'à la place de la Nation.

En opposant la violence à la jeunesse et aux salariés qui défendent les acquis sociaux durement conquis par le mouvement ouvrier, le gouvernement socialiste achève de tourner le dos à cet héritage : c'est sa propre sortie de l'histoire qu'il scelle ainsi.

➤ Nous ne nous soumettrons pas aux entraves exercées par ce gouvernement au droit constitutionnel de manifester pour faire connaître son opposition ou pour dénoncer un projet de loi funeste aux intérêts des travailleurs de ce pays.

➤ Nous n'acceptons pas les atteintes aux droits constitutionnels fondamentaux : celui de se syndiquer, l'exercice de la liberté d'expression et le droit de grève.

➤ Nous exigeons le respect des droits fondamentaux humains, sans conditions ni restrictions, et exigeons la levée de toutes les sanctions ainsi que l'abandon de toutes les poursuites engagées à l'encontre des personnes interpellées lors des manifestations.

➤ Nous ne laisserons pas criminaliser l'action syndicale et nous ne nous laisserons pas impressionner par les tentatives du gouvernement de faire taire notre revendication pour le retrait de la loi travail.

La CGT FERC Sup appelle tous les enseignants, personnels Biatss et étudiants à résister à cette pression odieuse d'un gouvernement aux abois en continuant de se réunir en assemblées générales dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pour discuter le plus largement possible des conditions de l'intensification de la mobilisation qui permettront de contraindre le gouvernement, par la grève, sa reconduction et des actions de blocage, à retirer purement et simplement la loi « Travail El Khomri-Valls-Hollande ».



Depuis maintenant près de trois mois, une mobilisation exceptionnelle a pris racine en France pour combattre le projet de loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salariés.

Quelle est la réponse du gouvernement ? Le passage en force avec le 49.3 !

Mardi 17 Mai RDV 10h30 Vieux-Port Marseille



Ailleurs dans le monde

Abolition du droit de manifester au Québec

Comment faire valoir les revendications des exclus des processus de prise de décisions institutionnels quand la mobilisation citoyenne n'a plus droit de cité ? La contestation sociale de l'ordre établi se voit brutalisée ces dernières années au Québec par des arrestations de masse et une férocité policière accrues. L'exercice même de la liberté d'expression est peu à peu détruit par une armada d'outils législatifs, mise en place pour réprimer le droit de manifester.

La répression politique de la contestation sociale prend une ampleur alarmante, elle s'attaque à la mobilisation, à l'engagement politique ou syndical, elle se répand par le discours public et médiatique. Une banalisation de la répression, de la brutalité policière et des violations des droits constitutionnels des manifestant-e-s rend peu à peu ces « réponses » acceptables aux yeux de la population. Ainsi, en 2015, le ministre de l'éducation a déclaré dans le cadre des grèves étudiantes que ce serait une bonne idée d'expulser définitivement deux ou trois étudiants par jour des établissements d'enseignements.

La répression du droit de manifester lors de crises politiques ou sociales est triforme : législative, policière et judiciaire. Le droit de manifester au Québec est contré par des stratégies de contestations judiciaires (attroupement

illégal, accusations d'entrave au travail des policiers...), des restrictions réglementaires (informations personnelles des manifestant-e-s, assurance-responsabilité obligatoire, itinéraire et horaire à respecter..) et par la répression policière (arrestation abusive à répétition parfois avant que la manifestation ne débute, utilisation massive d'armes chimiques, profilage politique). La détention préventive a pour motif la « violation appréhendée de la paix ».

Les sanctions portent sur des actes tels que « infractions pour incivilités des manifestant-e-s par l'émission d'un bruit audible, pour avoir omis de s'immobiliser à un feu rouge en vélo, pour avoir uriné dans un parc public ». Les victimes doivent dépenser beaucoup d'énergie pour se défendre, recourir aux tribunaux, créer des collectifs tout en poursuivant les mobilisations originelles. Lors des 185 manifestations qui ont eu lieu entre le 15 mars 2011 et le 8 décembre 2014, ce sont 5 895 personnes menées devant la justice québécoise.

Porter atteinte au droit de manifester c'est attaquer la démocratie. Il ne faut plus laisser la France prendre exemple sur ses cousins québécois. Aujourd'hui les lycéens sont sanctionnés par un « avertissement » en cas d'absence pour participation à des manifestations étudiantes sur la Loi El Khomri, et demain ?

Jeux de la Francophonie 2017 : grève et répression en Côte d'Ivoire contre le déplacement forcé des étudiants en cité-U

Depuis le 11 avril en Côte d'Ivoire, la FESCI (Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire) a lancé un mot d'ordre de grève étudiante de 72 heures pour exiger de meilleures conditions d'études. Cette grève a été lancée principalement pour protester contre la décision autoritaire du gouvernement de déplacer les étudiants des cités universitaires afin d'accueillir les athlètes qui participeront aux Jeux de la Francophonie de 2017 à Abidjan. Le mouvement de protestation a été fortement réprimé, avec 15 blessés et 30 étudiants arrêtés dont le Secrétaire Général de la FESCI Assi Fulgence. Ces étudiants ont été transférés dans la nuit du 13 avril 2016 à la MACA (Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan), rejoignant ainsi dans les geôles d'Abidjan d'autres étudiants (5 militants de l'organisation AGECCI) qui y croupissent depuis 6 mois sans être jugés.

Si les raisons évoquées à ces arrestations seraient des troubles à l'ordre public, la réalité est tout autre. D'abord il leur est reproché d'avoir lancé le mot d'ordre le 11 avril, date anniversaire de la reddition de l'ancien président Laurent Gbagbo, mais surtout d'avoir violé la mesure d'interdiction qui frappe les organisations syndicales depuis le mois de novembre 2015. Pour un gouvernement libre et démocratique à la tête d'un pays qui aspire au développement, la priorité devrait être la création d'un cadre propice pour une meilleure formation de sa jeunesse. Mais le gouvernement ivoirien opte pour la mise à la rue de milliers d'étudiants. Il décide ainsi de précariser davantage les conditions de vie et d'étude de ses étudiants au profit des délégations des Jeux de la Francophonie du 21 au 30 juillet 2017.

Source UEC



Le coin culture

Littérature

La grande adaptation

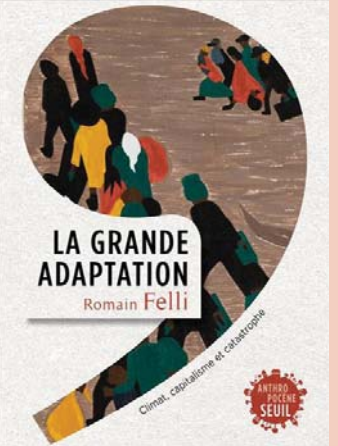
Auteur : Romain FELLI
Date de parution 21/04/2016
Anthropocène
240 pages - 18.00 € TTC

Nous sommes entrés dans l'ère de l'adaptation. Dès les années 1970, certains plaidaient déjà pour une « adaptation » des sociétés aux changements climatiques plutôt que pour de coûteuses réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, derrière la façade des sommets environnementaux, la réalité est celle d'un climat et d'écosystèmes qui se dérèglent, préparant une régression des conditions d'habitation humaine de la Terre. Sociétés, territoires, individus sont désormais sommés de « s'adapter » à ces transformations inexorables.

L'auteur nous fait comprendre comment, au lieu de contribuer à la solidarité et à la sécurité sociale et de résister aux conséquences de ces changements, le capitalisme utilise le choc climatique pour étendre le pouvoir du marché au nom de l'adaptation. La catastrophe : un nouveau business ?

Romain Felli (né en 1981) enseigne à l'Institut des sciences de l'environnement de l'université de Genève. Géographe et politiste, ses travaux portent sur l'histoire des idées politiques et la gouvernance globale de l'environnement.



En direct de l'ESR

Plan « bibliothèques ouvertes », ou comment le gouvernement poursuit la casse du service public

Considérant que nos bibliothèques universitaires n'étaient pas assez ouvertes, la ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur vient d'annoncer un nouveau plan « bibliothèques ouvertes ».

Madame la Ministre manque d'imagination : une pétition « bibliothèques : ouvrir + » avait déjà été lancée en 2014... pour susciter une levée de boucliers de la part des professionnels : avant d'ouvrir plus, ouvrons mieux ! Le débat est toujours d'actualité.

La CGT dénonce un plan mortifère pour les BU et pour les universités

Par son annonce, le ministère semble considérer que les BU ne sont que des salles de travail : pas besoin de personnels qualifiés, on ne nous propose que des postes de contractuels étudiants et un forfait gardiennage.

Il considère l'éducation comme une marchandise, en demandant aux établissements de répondre à des appels à projets pour obtenir des subventions.

Il nie la situation financière dramatique de l'enseignement supérieur : le budget annoncé pour ce plan (12,7 Millions sur 2016-2019) est indigent par rapport aux objectifs fixés. En outre, il n'est destiné à couvrir que 75% du coût de ces extensions, le solde restant à la charge des établissements qui peinent déjà à boucler leurs budgets !

Enfin, il a la vue courte : le plan prévoit un budget sur 4 ans seulement. Comment seraient financées ces ouvertures élargies après 2019 ?

La CGT défend un service public de qualité Reconnaissance des métiers des bibliothèques

Comme dans toute la fonction publique, le traitement et les primes ne sont pas à la hauteur du travail effectué et ne prennent pas en compte la technicité et les exigences dues aux métiers des bibliothèques. Par manque de volonté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les carrières sont bloquées pour la plupart des agents.

Des moyens enfin décents pour les bibliothèques universitaires

La plupart des bibliothèques fonctionnent déjà en effectifs réduits, avec un nombre de précaires chaque année grandissant.

Les budgets des bibliothèques sont en baisse depuis plusieurs années ; l'augmentation des coûts de la documentation électronique ampute l'offre documentaire.

La France affiche un taux de surface de bibliothèque par étudiant très bas ; le nombre de places assises est nettement en deçà du nombre d'étudiants accueillis dans les universités. Certaines bibliothèques peinent à accueillir les étudiants dans des conditions matérielles satisfaisantes.

La CGT demande le retrait de ce plan, et exige que le Ministère commence par donner les moyens nécessaires pour assurer un service de qualité dans les horaires d'ouvertures actuels.

CT-MESR 27 avril 2016 • CGT, FSU, FO et Solidaires boycottent la réunion

Le Comité Technique du MESR était convoqué aujourd'hui 27/04/16 pour une deuxième séance sur les moyens pour les CHSCT. Ce texte a recueilli en première lecture un vote unanime contre, le 12/04/16. Depuis aucune évolution notable n'a eu lieu sur le texte.

En l'état, ce texte limite les moyens permettant de prendre en compte l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail dans le périmètre du ministère, en refusant l'application de l'article 2 de l'arrêté du 27/10/2014 qui pourtant impose d'attribuer des moyens supplémentaires pour pouvoir couvrir les risques particuliers et les zones géographiques étendues.

Cette situation vient renforcer notre analyse des groupes de travail de l'agenda social du MESR qui n'ont de « dialogue social » que le nom.

Nos organisations ont donc décidé de boycotter le CTMESR de ce jour pour dénoncer cette attitude de blocage et le refus par le ministère d'appliquer la réglementation.



En bref...

Simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le ministère annonce 50 premières mesures de simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche, autour de 4 axes : études, carrière, recherche, pilotage. Elles sont selon le ministère : l'aboutissement d'un large processus de réflexion et de concertation.

16 de ces mesures concernent les étudiants.

On nous annonce d'ores et déjà un seconde vague de mesures à l'automne... peut être y aura-t-il au moins une mesure pour la carrière des personnels BIATSS !?

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid101414/50-premieres-mesures-simplification-enseignement-superieur-recherche.html>

Revendications des précaires de l'ESR

Le collectif des précaires de l'ESR d'Aix-Marseille, appelle l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique, et au-delà, tou.te.s, les citoyen.ne.s, à soutenir les revendications en signant cette pétition pour défendre nos droits à tous, en acquiesçant des nouveaux et renouer avec un projet collectif et émancipateur. Vos signatures leur permettront d'influencer les débats parlementaires en portant notre voix auprès des décideurs et des législateurs.

https://www.change.org/p/minist%C3%A8re-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-de-la-recherche-revendications-des-pr%C3%A9caires-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-et-de-la-recherche?recruiter=536052482&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_for_starters_page&utm_term=des-ig-no_src-no_msg&fb_ref=Default